



**MAIRIE DE
CALMONT**

Haute-Garonne

🕒 05.61.08.10.16

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PORTET, Maire, après convocation légale en date du 20 mai 2026.

- **Présents :** Lionel CAUVIN – Thierry ECHENNE – Laurent FERRE – Benoît GARNIER – François GUIBERT – Claire GUILBERT – Monique MASSICOT – Brigitte MIR – Thierry PIBOULEAU – Beatrix POMIES – Michèle PONCY – Christian PORTET – Mathieu RAYNAUD – Corinne ROUANNE – Pierre SAMBRES – Martine SEVERAC – Nicole TENIAS – Sabine VIGIER
- **Absents excusés avec procuration :** Néant
- **Absents excusés sans procuration :** Stéphane GISQUET
- **Absent :** Néant
- **Secrétaire de séance :** Sabine VIGIER

CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-05-01 : Élection des délégués et suppléants appelés à élire les sénateurs dans le département de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions du Code électoral, il convient de procéder à l'élection des délégués et suppléants appelés à participer au scrutin sénatorial du 27 septembre 2026 pour l'élection des sénateurs du département de la Haute-Garonne.

Cette séance du Conseil Municipal est spécialement réunie afin de désigner les représentants de la commune qui prendront part au collège électoral chargé d'élire les sénateurs.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le bureau électoral est composé par les deux membres les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Christian PORTET / Martine SEVERAC et Mathieu RAYNAUD / Pierre SAMBRES.

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

Liste « Calmont, notre avenir » : Michèle PONCY, Christian PORTET, Nicole TENIAS, François GUIBERT, Martine SEVERAC, Thierry PIBOULEAU, Beatrix POMIES, Lionel CAUVIN.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Il indique que doivent être élus 5 délégués et 3 suppléants.

c) Élection des délégués titulaires et suppléants :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18 ; bulletins blancs ou nuls : 0 ; suffrages exprimés : 18

Ont obtenu :

- la liste « Calmont, notre avenir » : 18 voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Article 1 : Sont élus les délégués suivants : Michèle PONCY, Christian PORTET, Nicole TENIAS, François GUIBERT et Martine SEVERAC.*
- Sont élus les suppléants suivants : Thierry PIBOULEAU, Beatrix POMIES et Lionel CAUVIN.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h20.

**Le Maire,
Christian PORTET**



**La Secrétaire de séance,
Sabine VIGIER**

A large, stylized handwritten signature in dark ink, which appears to read 'S. Vigier', is written over the text of the secretary's name.